



ASSOCIATION DES P'TITS KORRIGANS

2 place de l'église

35137 BEDEE

La quarantaine

Lorsque nous recueillons un chat, il est très fréquent qu'il n'ait pas de suivi vétérinaire. En effet, les chats que nous recueillons viennent le plus souvent de la rue ou ont été abandonnés. Nous ne connaissons donc ni leur histoire, ni les conditions dans lesquels ils vivaient. Par mesure de sécurité, nous appliquons systématiquement une **quarantaine** en pièce d'isolement. La période de quarantaine permet de s'assurer que le chat recueilli n'est pas porteur de maladies qu'il pourrait transmettre à vos animaux.

Pièce de quarantaine : La pièce de quarantaine est une pièce calme et désencombrée. Elle doit être fermée et rendue inaccessible aux autres animaux du foyer. La température de la pièce ne doit être ni trop fraîche, ni trop élevée. La pièce de quarantaine est idéalement une salle de bain spacieuse et facile à nettoyer (elle doit également disposer d'une fenêtre pour faire rentrer la lumière du jour). Il est également possible d'effectuer la quarantaine dans une chambre si elle est facile à nettoyer (pas de vieux parquet, pas de moquette), notamment s'il y a besoin de faire une socialisation du chat qui pourra demander un isolement plus long. S'il y a plusieurs chats nécessitant une quarantaine, il faudra alors autant de pièces que de chats. (Cas particuliers : Fratrie, mère et ses petits, etc.)

Période de quarantaine : C'est la période pendant laquelle le chat est isolé **seul** dans la pièce de quarantaine. Cette période dure **3 semaines minimum** et peut être prolongée si nécessaire. Cette période d'isolement permet de prendre en compte le temps d'incubation de certaines maladies avant qu'elles ne se déclenchent (par exemple la PIF, le Typhus, le Coryza, etc). Cela permet aussi de déparasiter correctement le nouvel arrivant et de faire un bilan de santé chez le vétérinaire et de lui injecter sa primo vaccination.

Précautions à prendre :

- Le chat en quarantaine ne doit avoir **aucun contact** avec tout autre animal. Il ne doit y avoir **aucune sortie de la pièce**, même si vos animaux ne sont pas présents dans le logement. Le chat peut en effet être porteur de parasites qu'il peut déposer dans l'environnement et qui pourront contaminer vos animaux lorsqu'ils reviendront dans le logement.
- Toute entrée dans la pièce, et toute sortie de la pièce de quarantaine devront s'accompagner d'un **lavage systématique des mains**.
- Veiller à ne pas véhiculer des germes contenus dans les excréments ou la salive.
- Dans certains cas, il est également nécessaire de changer de vêtements et de chaussures.
- Tous les objets ayant été en contact avec le chat en quarantaine doivent être utilisés exclusivement pour lui (bac à litière, bols d'eau et de croquettes, jouets, dodos, etc.). Ces objets devront être **nettoyés régulièrement** pendant la quarantaine pour maintenir une bonne hygiène pour le chat. Ils devront être soumis à une **bonne désinfection** avant d'être rangés/stockés ou utilisés pour un autre chat.

Différencier le nettoyage et la désinfection : le nettoyage consiste à rendre un endroit propre. La désinfection consiste à détruire les germes présents dans l'environnement. On recommande un nettoyage à la javel de la pièce et des accessoires que le chat a utilisés. Il est possible aussi de faire un nettoyage à la vapeur.